



**PROCES VERBAL**  
**de la réunion du**  
**BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE**  
**Mercredi 15 JUIN 2011 à 19h00**  
**(Mairie de Saint-Claude)**

**PRESENTS** : Francis Lahaut, Nicolas Gindre, Jacques Lançon, Jean Daniel Maire, Ludovic Sonney, Jean François Demarchi, Christian David, Bernard Vuillard, Roger Beguet, Alain Mouret, Jean Pierre Martorell, Françoise Crespy, Daniel Monneret, Philippe Passot, Eliane Grenard, Jean Pierre Ackermann.

**POUVOIRS** :

**EXCUSES** : Alain Waille,

**ABSENTS** : Néant.

Soit 16 présents et 16 votants

-----ooOoo-----

Le Président, Francis Lahaut ouvre la séance à 19 h, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Daniel Monneret se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

**1-1-1 Approbation du compte rendu du Bureau communautaire du 04 mai 2011**

1-1 Le procès verbal du 04 mai 2011 est adopté à l'unanimité et sans observation.

**1-1-2 Administration générale :**

**1-1-2-1 CITE Haut-Jura : désignation d'un représentant**

Par délibération du 16 février 2011, il avait été désigné M. Jean Daniel Maire pour représenter la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude au sein de l'association CITE Haut-Jura qui, rappelons le, regroupe le CBE et la MDE.

M. Jean Daniel Maire a été désigné comme représentant du Conseil général au sein de cet organisme.

A l'unanimité, le Bureau communautaire désigne M. Ludovic Sonney comme représentant de la communauté Haut-Jura Saint-Claude au sein de CITE Haut-Jura

**HABITAT- LOGEMENT**

**1-2-1/2/3 Garanties d'emprunts à l'OPH (2, rue Bonneville, 28 à 38 avenue de la gare, 5 à 10 rue de Franche Comté à Saint-Claude).**

Par courrier du 27 mai 2011, l'Office Public de l'Habitat de Saint-Claude a saisi la communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude pour que celle-ci garantisse un certain nombre d'emprunts :

1 - 2, rue Bonneville programme SESSAD à Saint-Claude :

Création de vingt places pour une structure d'accueil de jour destiné à un service d'éducation spécialisée.  
Le montant du prêt est de 453 255€ pour une durée de 35 ans

2 – Rénovation de 100 logements 28 à 38 avenue de la gare à Saint-Claude :

Rénovation des fenêtres et travaux de plomberie

Le montant de l'emprunt est de 274 010 €, la durée de celui-ci est de 15 ans.

3 - Rénovation des communs des logements 5 à 10 rue de Franche Comté

Rénovation des entrées et remplacement des portes d'accès et des halls

Le montant du prêt est de 534 681 € sur une durée de 10 ans.

L'ensemble de ces 3 prêts sont des prêts émanant de la caisse de dépôts et consignations

Pour l'ensemble de ces 3 prêts, la quotité de garantie des prêts est de 100% pour Haut-Jura Saint-Claude, c'est-à-dire que seule la communauté de communes est appelée à les garantir.

A l'unanimité, le Bureau Communautaire accepte :

- de donner suite à la demande de l'Office Public de l'Habitat de Saint-Claude et,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous documents à intervenir pour que ces garanties soient accordées.

### **1-2-4 : Lotissement « Fontaine Benoît » à Molinges - Approbation du marché de travaux**

L'ex communauté de communes de Val de Bienne, incorporée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 au sein de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, a décidé par délibération en date du 3 novembre 2010, la réalisation d'un lotissement « Fontaine Benoît » sur le territoire de la communes de Molinges.

La dévolution des travaux pour cette opération a fait l'objet d'une mise en concurrence selon la procédure adaptée.

Trois offres reçues ont été reçues.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au Conseil communautaire de retenir l'entreprise Perrier de Saint-Claude pour un montant de travaux de 184 057,25 € HT.

A l'unanimité, le Bureau Communautaire décide :

- d'attribuer le marché de travaux pour la réalisation du lotissement « Fontaine Benoît » à Molinges à l'entreprise Perrier de Saint-Claude pour un montant de 184 057.25 € HT ; étant précisé que ce marché ne pourra être signé seulement lorsque le permis d'aménager aura été accordé, et que le budget annexe du lotissement « Fontaine Benoît » aura été approuvé par le conseil communautaire.

## **FINANCES**

### **1-3-1 Ski nordique – Saison 2011/2012 – Prestation des services : tarification**

L'ex- communauté des Hautes Combes a fixé par délibération du 06 octobre 2010 les prix d'intervention au titre du damage.

Celui-ci était de 170 € de l'heure de damage avec un engin de damage fourni par la communauté de communes et de 65 € de l'heure de damage avec un scooter fourni par la communauté de communes.

Il est proposé d'augmenter ces tarifs pour la saison 2011/2012 de 5% (notamment à cause de l'évolution du prix des carburants) à savoir : 178.50 € arrondi à **180 €** et 68.25 € arrondi **68 €** étant précisé que ces tarifs s'appliquent pour les particuliers ou les associations (hors département) qui souhaitent des damages spécifiques.

A l'unanimité, le Bureau Communautaire fixe les prestations de damage pour la saison 2011/2012 à :

- avec la dameuse au prix de 180 €
- avec le scooter au prix de 68 €

### 1-3-2 Pôle de services du Tomachon : tarifications

Les salles du Pôle de services du Tomachon ont des tarifs qui ont été modifiés en 2010 sur la base de ceux pratiqués en 2001, il vous est proposé de les actualiser avec pour base de référence l'indice à la consommation INSEE « Ménage urbain hors tabac ». La valeur de l'indice en janvier 2001 était de 102.2, il est de 122.32 en avril 2011. Il vous est proposé aujourd'hui les tarifs suivants :

#### 1 – Salle de conférence d'une capacité de 120 places située au 3<sup>ème</sup> étage :

	Tarif 2001	Tarif 2010	Actualisation au 01 avril 2011	Tarifs 2011 Proposés
Demi-journée jusqu'à 14h ou soirée	229 €	250 €	<b>274.08 €</b>	<b>275 €</b>
Journée ou demi-journée avec soirée	305 €	330 €	<b>365 €</b>	<b>365 €</b>

Il est accordé un demi-tarif au Parc National Régional et au SICTOM.

De même, cette salle est mise à la disposition avec demi-tarif aux communes et établissements de coopérations intercommunales qui utilisent cette salle pour leurs fins propres.

Par ailleurs, ce demi-tarif est accordé aux associations dont le siège est sur le territoire de la Communauté de communes de Haut-Jura Saint-Claude, à raison d'une réunion par an.

#### 2 – Salle de réunions n°1 et n°2 au rez-de-chaussée et n°3 au 3<sup>ème</sup> étage

	Tarif 2001	Tarif 2010	Actualisation au 1 <sup>er</sup> avril 2011	Tarifs 2011 Proposés
Demi-journée jusqu'à 14h ou soirée	76 €	82 €	<b>91 €</b>	<b>90 €</b>
Journée ou demi-journée avec soirée	122 €	133 €	<b>146 €</b>	<b>145 €</b>
Tarif horaire	23 €	24 €	<b>27.52 €</b>	<b>30 €</b>

Etant précisé que la salle n°3 du 3<sup>ème</sup> étage peut être mise à disposition gratuitement lors de la location concomitante de la salle de conférence.

#### 3 – Utilisation de la visioconférence :

La salle de conférence est dotée de matériel pour communiquer par visioconférence. Le matériel est installé dans une petite salle de travail au fond de la salle de conférence et être utilisé indépendamment de celle-ci.

	Tarif proposé
Utilisation vers un site « IP »	<b>* 10 € /heure</b>
Utilisation vers un site « Numéris (RNIS) »	<b>* avec appel du site distant : 10 € / heure</b> <b>* avec appel depuis le Pôle de Services :</b> <b>- tarif au temps de connexion (le remboursement de la facture de communication établie par le PNR est fonction de la durée de la communication et du lieu d'appel).</b>

Par ailleurs, en ce qui concerne les tarifs salles 1, 2 et 3, il avait été prévu par délibération du 24 juin 2009, un tarif spécial pour les organismes agréés par l'Etat ou par le Conseil Régional de Franche-Comté dans le cadre des

missions de cellules de reclassement et de formation professionnelle continue et d'apprentissage. Aussi dans la continuité des compétences de la communauté de communes en matière économique, il vous est proposé de reconduire en 2011 les tarifs de 2010 soit :

	<b>Tarifs 2011 Reconduction des tarifs 2009/ 2010</b>
Demi-journée jusqu'à 14h ou soirée	<b>10 €</b>
Journée ou demi-journée avec soirée	<b>20 €</b>
Tarif horaire	<b>pas de tarif horaire</b>

A l'unanimité, le Bureau Communautaire décide :

- D'approuver ces propositions,

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

### **1-3-3 Salle des Dolines : tarifications**

1) Il est opportun de modifier les tarifs pour la location à la salle des Dolines.

Il est proposé les tarifs suivants à partir du 01/09/2011 qui n'avaient pas été modifiés depuis 2007.

	<b>Modalités</b>		<b>Tarif 01/09/2011</b>
	1h à 5h	Salle	69,00 €
<b>Particuliers Haut-Jura Saint- Claude</b>	Journée ou soirée	Salle	266,00 €
	Journée	Salle-cuisine	363,00 €
	Week-end	Salle	432,00 €
	Week-end	Salle-cuisine	530,00 €
<b>Particuliers Extérieurs Haut-Jura Saint- Claude</b>	Journée ou soirée	Salle	325,00 €
	Journée	Salle-cuisine	423,00 €
	Week-end	Salle	500,00 €
	Week-end	Salle-cuisine	590,00 €
<b>Vaisselle</b>	En totalité		157,00 €
<b>Ecoles et associations</b>	Journée ou soirée	Salle	70,00 €
	Journée ou soirée	Salle-cuisine	140,00 €
	Semaine sans entrée payante	Salle	245,00 €
	Semaine avec entrée payante	Salle	485,00 €
<b>Caution</b>	Pour toute location	Salle-cuisine	800,00 €
	Pour ménage	Salle-cuisine	90,00 €
<b>Salle hors sacs</b>	Avec une gratuité pour les groupes > à 20		1,80 €

2) Il est opportun de modifier les tarifs pour la location à la salle des Dolines en cas de bris de glace et de pertes de vaisselle

Il est proposé les tarifs suivants à partir du 01/09/2011 qui n'avaient pas été modifiés depuis 2006

Libellés	Montant à l'unité
Assiettes (plate – soupe – dessert – coupe à dessert)	5,00 €
Couvert (fourchette – couteau – cuillère à soupe – cuillère à dessert)	2,30 €
Verre (à pied – coupe champagne)	2,00 €
Plat – saladier	5,00 €
Tasse	1,20 €
Pot à eau	3,50 €

A l'unanimité le Bureau Communautaire décide :

- D'approuver ces propositions,

Ces tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011.

## **CULTURE**

### **1-4-1 Création d'une antenne de la médiathèque communautaire à Viry : avenant aux marchés de travaux**

A l'unanimité, le Bureau communautaire décide d'autoriser le Président à signer un avenant pour une plus-value d'un montant de 2 244.39 € TTCT pour l'entreprise AUGÉ NICOD titulaire du lot n°3.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 20 h

-----ooOoo-----

Francis Lahaut  
Président

Daniel Monneret  
Secrétaire

Fait à Saint-Claude,  
Le 17 juin 2011

Le présent procès verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en Mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux Communes membres pour affichage.